13

Dix-neuvième session du groupe de travail

de l'Examen périodique universel

(28 avril – 9 mai 2014)

Côte d'Ivoire

→ Thomas WAGNER, RPA.

Intervention du Représentant Permanent de la France

de monsieur le ministre

Genève, le mardi 29 avril 2014 (après-midi)

, en particulier M. Koulibaly, garde des sceaux

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation de la Côte d'Ivoire.

La France salue tout d'abord la ratification par la Côte d'Ivoire du Statut de Rome et de la Convention sur les droits des personnes handicapées. ~~Elle~~ la France se réjouit de la bonne coopération que la Côte d'Ivoire a nouée avec le Conseil des droits de l'Homme depuis la crise post-électorale de 2011.

La France souhaiterait à présent faire part des recommandations suivantes à la Côte d'Ivoire :

1/ Ratifier la Convention internationale sur les disparitions forcées et le deuxième protocole au Pacte sur les droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

2/ Mettre en œuvre le rapport de la commission nationale d'enquête et les engagements pris en matière de lutte contre l'impunité, en engageant des poursuites à l'encontre des tous les auteurs présumés de violations des

droits de l'Homme commises pendant de la crise post-électorale, quelle que soit leur appartenance politique.

3/ Transposer en droit interne la Convention contre la torture afin que les crimes de torture soient définis et incriminés dans la législation nationale.

4/ Renforcer l'action de la Commission dialogue, vérité et réconciliation en lien avec le Programme national de cohésion sociale.

5/ Renforcer la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles, en coopération avec les Nations Unies et la société civile. Poursuivre les efforts afin de promouvoir le droit des femmes et en particulier lutter contre toutes les formes de mutilations génitales féminines et contre les mariages forcés ou précoces.

6/ Valoriser l'action de la Commission nationale des droits de l'Homme et veiller à sa conformité avec les principes de Paris.

Enfin, la France souhaiterait poser une question à la Côte d'Ivoire : la délégation de Côte d'Ivoire pourrait-elle fournir des précisions sur l'aboutissement de l'enquête concernant la destruction du camp de déplacés de Nahibly ?

Je vous remercie./.